



Nernier vert
Association de riverains
Quai des dériveurs
75 quai des pêcheurs
74140 Nernier

Recommandé

Madame Marie-Pierre Berthier

Mairie de Nernier

74140 Nernier

À Nernier, le 3 mai 2021

Concerne: Recours gracieux

Madame,

Suite à la délibération et au vote concernant la désaffectation et le déclassement des parcelles communales sises route de la Croix de Marcille lors du conseil municipal du 5 mars 2021, l'association « Nernier vert » sollicite un recours gracieux afin de s'opposer à cette décision.

Nernier est un village touristique avec plusieurs centaines de visiteurs par jour. Cette décision de désaffectation et de déclassement a pour conséquence de supprimer un nombre de places de parkings conséquents, pourtant essentiels à la vie des Néroniens.

D'une part, les habitants ne pourront plus se garer devant leur village. D'autre part, faute de stationnement en suffisance, les visiteurs risquent de faire plusieurs fois le tour par le chemin de Péreuse (en mauvais état), ce qui aura un impact négatif sur l'environnement. Nuisances sonores, gaz d'échappement : autant de conséquences qui gêneront les riverains. Sans compter d'inévitables problèmes liés au stationnement sauvage d'automobilistes qui ne respectent pas la réglementation.

Nous craignons également que cette décision ait un impact important sur les restaurants et bars de Nernier.

A notre connaissance, les solutions envisagées par la mairie concernant les parkings de remplacement sont problématiques. Agrandir le parking situé près de Notre Dame du lac (parking dit de La Chapelle), suppose de changer l'affectation de ce terrain classé en zone N (forêt), donc de modifier le PLUi. Nous osons croire que les autorités de la préfecture ne donneront pas leur accord à une telle modification. En effet, couper des arbres pour créer des places de parking en 2021 nous paraît surréaliste.

Le deuxième emplacement envisagé, autour de la Ferme d'Antioche, nous semble également dommageable. Ce parking existe déjà partiellement mais l'idée semble de l'agrandir, or il s'agit d'un terrain agricole. Là encore, comment peut-on transformer une parcelle agricole en parking ? Cela compromettrait par ailleurs tout projet de nouvelle affectation de la Ferme, bâtisse historique de Nernier.

Nous nous inquiétons également de l'opacité qui entoure ces délibérations du 5 mars et plus largement la question du stationnement dans notre commune. Nous n'avons en effet aucune information sur la nature des arrangements/ conventions signées avec Monsieur Dominique Deleusse, propriétaire de plusieurs parcelles qui sont concernées par ces futurs projets de parking. Nous nous étonnons qu'une grande partie des solutions imaginées par la commune reposent sur un accord avec un seul habitant!

Pour conclure, le vote sur le déclassement nous semble avoir été fait dans un contexte de fortes pressions sur les élus par la société Imaprim, à qui ces parcelles seraient cédées. En effet ils ont été informé tardivement par le promoteur que celui-ci réclamerait 1,2 millions d'euros de dommages et intérêts à la commune si le déclassement n'était pas accepté. Nous regrettons le fait que les élus n'aient pas eu le temps d'avoir un avis juridique éclairé sur ces prétendus dommage et intérêt réclamés par Imaprim.

Il nous semble que les conditions n'aient pas été réunies afin d'être en mesure de prendre une décision sereine.

Au vu des arguments ci-dessus, nous prions donc le Conseil municipal de bien vouloir reconsidérer sa décision et de procéder à un nouveau vote, après avoir demandé un avis juridique sur les éventuelles conséquences d'un refus.

Cette décision a des conséquences qui risquent d'impacter durablement le village. Tant d'un point de vue esthétique que financier. Nous sommes persuadés qu'il est nécessaire de prendre le temps d'en considérer tous les aspects.

Pour l'Association « Nernier Vert »

Martin Baechtold, président

Nadia Yagchi, trésorière

Béatrice Guelpa, secrétaire

Copie à : Olivier Gallais, président d'Imaprim, 121 Allée Albert Sylvestre, 73 000
Chambéry